

# Conseil Municipal

*Séance publique du 18 décembre 2025 à 18 H 30  
Mairie-Annexe des quartiers du Pont-Charles-Albert*

---

## Liste des délibérations prises

*Affichée le 24 décembre 2025 et publiée sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter  
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. José TOMICO, Conseiller Municipal.

### Membres présents :

Mesdames Patricia DEMAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Mélanie THEUNIS.

Messieurs Alain CARNINO - Franck EMELINE - Gilles FIGHIERA - Jean-Robert LUCCIONI  
Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO

### Membres excusés :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN (pouvoir à Yann PRIOUT) - Régine DEREPPAS (pouvoir à Mélanie THEUNIS) - Sandrine MOSCONI (pouvoir à Magali IMBERT).

Messieurs Honoré ACCHIARDI (pouvoir à Patricia DEMAS).

*Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 19 H*

### Secrétaire :

M. Alain CARNINO, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

\* \* \*

# ORDRE DU JOUR

## ➤ Nomination du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION est adoptée afin de désigner M. Alain CARNINO, Conseiller Municipal, en qualité de secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2025

DÉLIBÉRATION est adoptée afin d'arrêter le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2025.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ➤ Personnel communal :

DÉLIBÉRATION est adoptée pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité. La participation est fixée à 15 € par mois pour chaque agent titulaire en nom propre d'un contrat de protection sociale et sera versée à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2026.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

La séance est levée à 19 H 40

